



Effet rétroactif d'une baisse de la pa:possible?

Par **petiteeve**, le **26/09/2008** à **14:31**

Mon ex a saisi le JAF pour diminuer la PA (de 400E à 200E) en mai.

Nous étions convoqué fin juin mais mon avocat n'a pas pu plaider.

Nous repassons début octobre.

Ma question:si mon ex obtient gain de cause et que la PA est diminué,cela aura effet à quelle date?Mai?Juin?Octobre?

Car si l'effet rétroactif est possible,dans le meilleur des cas,je n'aurais pas de PA pendant des mois (je fais comment?) au pire des cas mon ex me demandera de le rembourser et je n'ai pas les moyens de faire un prêt quel qu'il soit.

Est-il possible de demander un remboursement sur une obligation qui se veut avant tout alimentaire?

Merci de votre aide.